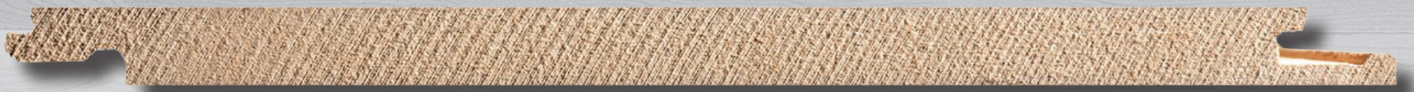




Guide d'installation, plateforme City Life LOC 1/2" (12 mm)



Il est **important** de lire les directives du Guide d'installation, du Guide d'entretien et de la Garantie Mercier **avant** l'installation de votre plancher de bois préverni. **Une installation qui ne respecte pas les consignes pourrait invalider votre garantie.**

Pour toutes questions concernant l'installation, veuillez communiquer avec votre détaillant autorisé Mercier ou contacter le Service technique de Planchers Mercier au 1-866-448-1785 ou au service.technique@planchersmercier.com.

Description du produit

Les planchers de bois préverni City Life LOC de ½" (12 mm) d'épaisseur de Mercier sont constitués d'une surface en bois franc tranchée et collée sur un substrat de fibre à haute densité et d'une couche de balancement en eucalyptus. Ils sont spécialement conçus pour une installation flottante au sous-sol, sur un plancher avec système de chauffage par rayonnement¹ ou directement sur un sous-plancher de béton. Les planchers City Life LOC ½" (12 mm) peuvent également être installés sur un revêtement de sol déjà existant en bois franc, en linoléum ou en céramique pour autant que ces matériaux répondent aux exigences et aux recommandations énoncées dans le présent document. Les planchers City Life LOC ½" (12 mm) ne doivent jamais être installés sur un tapis ou sur toute autre surface de revêtement de sol souple.

La finition des planchers de bois préverni est entièrement effectuée en usine dans des conditions contrôlées et idéales. Ces lames de plancher sont prêtes à être installées et les occupants n'ont pas à quitter les lieux pendant l'installation.

Utilisation recommandée



Lieux d'installation

- 1^{er} étage : Oui ✓
- Rez-de-chaussée : Oui ✓
- Sous-sol : Oui ✓



Plancher chauffé par rayonnement

Les planchers City Life LOC ½" (12 mm) sont recommandés pour la pose sur un plancher muni d'un système de chauffage radiant.

Responsabilités de l'installateur et du propriétaire

Avant de débiter la pose du plancher, l'installateur et le propriétaire doivent s'assurer que le site d'installation et le sous-plancher respectent les conditions précisées dans le présent document.

L'installateur et le propriétaire du plancher ont la responsabilité d'effectuer une inspection des lames de plancher avant leur installation et de s'assurer que le produit, le grade, la couleur, le lustre et la qualité sont conformes au produit acheté.

Les produits Mercier répondent à des normes de qualité sévères et sont conformes aux standards en vigueur dans l'industrie du bois de plancher. L'industrie prévoit une marge d'erreur de 5 % de la quantité achetée pour les imperfections naturelles du bois et les défauts de fabrication et de sélection du grade.

¹Consultez le Bulletin technique #5 pour les spécifications d'installation sur planchers chauffés par rayonnement, au planchersmercier.com.

Si l'installateur doute de la sélection du grade, de la qualité de fabrication ou de finition et qu'il ne peut placer la lame à un endroit moins visible ni éliminer l'imperfection, il ne doit pas l'installer. **Une fois la lame installée, elle est considérée comme ayant été acceptée par l'installateur et le propriétaire**, même si ce dernier est absent au moment de la pose. Selon le site et le type d'installation², la commande de plancher devrait prévoir de 3 à 5 % de recouvrement supplémentaire pour compenser la perte causée par la coupe.

Planchers Mercier ne remplacera que les produits avec un taux de défauts surpassant les 5 % acceptables (excluant les 3 à 5 % de perte de coupe). Planchers Mercier ne pourra être tenu responsable d'une mauvaise installation de ses produits ou d'un mauvais jugement de l'installateur. Planchers Mercier n'assumera aucun frais de main-d'œuvre ou d'installation.

Matériel et outils recommandés

Ceci n'est pas une liste exhaustive des outils d'installation qui pourraient être exigés pour l'installation de votre plancher City Life LOC ½" (12 mm). Planchers Mercier n'est pas responsable des dommages occasionnés par l'utilisation d'outils inadéquats.

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Aspirateur ou balai | 5. Équerre |
| 2. Scie à onglet | 6. Égoïne |
| 3. Ruban à mesurer | 7. Trousse de retouche Mercier |
| 4. Cordeau à tracer « chalk line » | 8. Trousse d'entretien Mercier |
| | 9. Masse en caoutchouc |

Matériel supplémentaire

Membrane recommandée :

- Membrane acoustique AcoustiTECH VP (ou un équivalent d'une épaisseur maximum de 3.5 mm, ≥ 5 psi, compression à 25 %)

Préparation de l'environnement

La pose d'un plancher de bois préverni devrait être la dernière étape de votre projet. Avant même que les lames de planchers soient livrées, inspectez le site d'installation pour vous assurer que :

- Le béton, le plâtre, la peinture ainsi que le sous-plancher sont entièrement secs.
- Les systèmes de chauffage, de ventilation et/ou de climatisation sont fonctionnels et en marche.
- Le bâtiment est maintenu à des conditions ambiantes normales, soit à une température d'environ 20 °C (68 °F) et une humidité relative d'environ 45 % et ce depuis au moins une (1) semaine précédant la pose.

L'installateur doit vérifier le taux d'humidité du sous-plancher (contreplaqué ou OSB) à divers endroits ainsi que celui des lames de plancher à l'aide d'un humidimètre pour le bois.

La teneur en humidité du sous-plancher ne doit pas dépasser 12 %. L'écart entre le taux d'humidité du sous-plancher et celui des lames de plancher ne doit pas excéder de plus de 4 % le taux d'humidité interne des lames. Ce dernier devant se situer entre 6 % et 9 %.

Si le taux d'humidité du sous-plancher ou si l'écart entre les lames de plancher et le sous-plancher est en dehors des taux recommandés, veuillez chauffer, ventiler et déshumidifier davantage le site et retarder la livraison et l'installation du plancher jusqu'à l'atteinte des taux recommandés.

Si le sous-plancher est constitué de dalles de béton, prévoyez une période de séchage d'au moins 30 jours pour un test de niveau d'humidité fiable. Les relevés ne doivent pas excéder 4 % avec un humidimètre pour béton. En présence d'humidité, effectuez un test au chlorure de calcium. Le taux d'humidité relevé par le test au chlorure de calcium ne doit pas excéder 3 lb par 1 000 pi² par 24 heures.

²L'installation à angle engendre des pertes de coupe plus importantes pouvant atteindre de 7 à 9 %.

Acclimatation

Une fois les conditions recommandées atteintes, entreposez les boîtes de plancher sur le site de l'installation. Laissez le bois s'acclimater pendant une période minimale de 24 heures avant l'installation. Assurez-vous que le bois est à la même température que les lieux de la pose soit environ 20 °C (68 °F). N'entreposez jamais les boîtes de plancher dans un endroit inadéquat tel qu'un cabanon ou un garage non chauffé.

Préparation et correction du sous-plancher

- Le sous-plancher doit être structurellement sain et solidement fixé aux solives à l'aide de vis à plancher afin d'éviter tout mouvement des panneaux de contreplaqué qui pourraient entraîner des craquements.
- **Le sous-plancher doit être plat et de niveau, la tolérance maximale est de $\frac{5}{32}$ " (4 mm) sur une distance de 8' (2.4 m).** Au besoin, combler ou poncer tout renflement, dépression ou dénivellation du sous-plancher.
- La surface du sous-plancher doit être exempte de tout défaut. Rectifiez les irrégularités légères de la surface à l'aide d'une ponceuse.
- La surface doit être propre et exempte de tout contaminant tel que graisse, poussière, huile, clou, agrafe ou autre. Éliminez les agrafes et enfoncez les clous apparents et enlevez les débris et la poussière à l'aide d'un aspirateur.

Pour une installation sur un sous-plancher en bois assurez-vous que la structure respecte les exigences suivantes:

- Panneaux de contreplaqué ou panneaux à lamelles orientées (OSB) de $\frac{3}{4}$ " (19 mm) d'épaisseur, pour des solives espacées d'au plus $19 \frac{3}{16}$ " (488 mm) centre à centre.
- Panneaux de contreplaqué d'au minimum $\frac{5}{8}$ " (16 mm) pour des solives espacées d'au plus 16" (406 mm) centre à centre.

Méthode de travail recommandée pour la pose des lames

- Planifiez votre projet en faisant un croquis de l'installation.
- Déterminez le point de départ de l'installation.
- Choisissez la direction des lames de plancher. Il est fortement recommandé d'installer les lames à un angle de 90 degrés par rapport aux solives lors d'une installation sur sous-plancher de bois.
- Utilisez une surface protectrice pour déposer les outils et la cloueuse à plancher en cours d'installation.
- Avant de commencer l'installation, coupez le bas des moulures autour des portes afin d'y insérer les lames de plancher.
- Un joint d'expansion est nécessaire afin de permettre au bois de réagir aux variations d'humidité ambiante. Les joints d'expansion seront cachés par les plinthes ou les quarts de rond qui devront être cloués au mur et non au plancher.
- Sélectionnez les lames à partir d'au moins 3 boîtes à la fois afin de s'assurer de l'uniformité de l'installation.
- Passez fréquemment l'aspirateur pendant l'installation afin d'éliminer le bran de scie et les abrasifs.

Installation

Étapes à suivre pour l'installation des lames de plancher

- Le plancher ne doit être fixé à aucune surface ni à aucun point. Un joint d'expansion est requis en périphérie de l'installation ainsi que pour tout élément fixe de la pièce (cadre de porte, moulures, îlots, objets lourds). Référez-vous au Tableau 1 de la page suivante pour connaître la largeur du joint d'expansion recommandée en fonction des dimensions de la pièce où le plancher sera installé.

Tableau 1

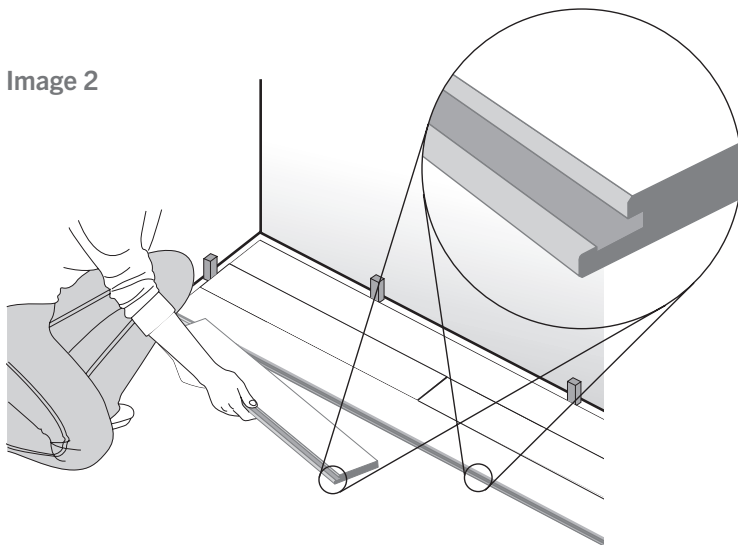
Joint d'expansion	Largeur maximale de la pièce	Longueur maximale de la pièce
½" (13 mm)	26' (8 m)	52' (16 m)
¾" (19 mm)	40' (12 m)	80' (24 m)

- Lorsque les dimensions excèdent les valeurs ci-dessus, utilisez une moulure en T.
- Déroulez la membrane sur toute la surface du sous-plancher dans le sens contraire à la pose des lames (consultez la documentation d'installation incluse avec la membrane).
- Les premières rangées du plancher sont les plus importantes. Elles doivent être droites et tous les joints doivent s'emboîter parfaitement. À l'aide du cordeau à tracer, faites une ligne guide parallèle au mur de départ.
- Installez la première lame le long de la ligne avec la rainure face à vous, la languette face au mur de départ, en conservant le joint d'expansion requis selon le Tableau 1. (voir Images 1 et 2)
- Gardez toujours un joint d'expansion d'au moins ½" (12 mm) aux extrémités des rangées. Si le mur n'est pas d'équerre, utilisez des coins ou des cales entre les lames de plancher et le mur afin de maintenir le joint d'expansion requis.
- Dégagez ou retirez tout objet qui pourrait obstruer l'insertion de la languette.
- Installez la planche suivante en vous dirigeant vers la droite. Placez verticalement la languette de bout dans la rainure de bout de la première planche. Continuez de la même manière jusqu'à ce que vous ayez à couper la dernière planche pour terminer la première rangée. Au besoin frapper légèrement la jonction à l'extrémité des lamelles à l'aide d'une masse de caoutchouc afin de bien positionner la barrure de bout de planche. Ne jamais utiliser de force excessive.
- Débutez la seconde rangée avec le bout restant de la planche. Pour un meilleur aspect visuel, assurez-vous que la planche ait une longueur minimum de 20" (50,8 cm).
- Insérez la languette longitudinale de la planche dans la rainure de la planche de la première rangée selon un angle de 45°. Alignez l'extrémité gauche, déposez la planche et appliquez une légère pression pour enclencher le système de retenue.
- Installez les rangées subséquentes de la même manière jusqu'à ce que la surface soit entièrement recouverte par le plancher City Life LOC ½" (12 mm).
- Coupez les lames de la dernière rangée à la bonne largeur en prenant en considération le joint d'expansion.

Image 1



Image 2



Installation sur plancher avec système de chauffage par rayonnement

Référez-vous aux recommandations du fabricant du système de chauffage pour plus d'informations. Les planchers City Life LOC ½" (12 mm) peuvent être installés sur un plancher muni d'un système de chauffage par rayonnement au rez-de-chaussée, à l'étage ou au sous-sol en suivant les instructions suivantes. Consultez le Bulletin technique #5 portant sur les planchers chauffés par rayonnement au planchersmercier.com pour toute l'information nécessaire.

Précautions et recommandations :

- Le système doit être éprouvé et mis en service quelques semaines avant l'installation du plancher.
- Fermez le système lors de l'installation.
- La surface du plancher muni d'un système de chauffage par rayonnement ne doit jamais dépasser les 27 °C (80 °F) pendant son utilisation.
- Les tuyaux apparents ou exposés doivent être recouverts d'un contreplaqué de ½" (12 mm) ou d'une couche de béton afin d'assurer une diffusion uniforme de la chaleur.
- Lors de la mise en marche ou de l'arrêt du système de chauffage par rayonnement au début ou à la fin des saisons, augmentez graduellement la température afin de limiter le stress exercé sur le bois.

Il est possible que vous ayez à procéder à l'installation de moulures en T et de quarts de rond.

Attention!

Il est recommandé de préalablement percer les moulures pour éviter de les fissurer lorsqu'elles seront clouées.

Si vous installez des moulures, telles que des plinthes et/ou des quarts-de-rond, celles-ci devront être fixées au mur et non au plancher de bois, pour permettre le mouvement du plancher.

Respectez toujours l'espace recommandé pour les joints d'expansion.

Inspection, finition et entretien

Une fois l'installation terminée, passez l'aspirateur sur le plancher et nettoyez la surface à l'aide du nettoyant à plancher de bois Mercier, selon les instructions. Ne lavez JAMAIS un plancher de bois franc à grande eau.

Vous pouvez masquer les petits trous et les marques laissées par les clous de surface à l'aide de la Trousse de retouche Mercier. Pour de plus amples renseignements, consultez le Bulletin technique #7 portant sur la Trousse de retouche disponible au planchersmercier.com.